AR Prefecture
082-218201903-20260407-2026_31-DE
Reçu le 08/04/2026
Publié le 08/04/2026

	REPUBLIQUE FRANÇAISE
	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
	SEANCE DU 07 AVRIL 2026 à 18h30

L'an deux mille vingt-six et le mardi 07 avril à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Verdun-sur-Garonne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane TUYERES, Maire.

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	Présents	Absents excusés ayant donné pouvoir	Absents	Date de la convocation	Date de transmission en Préfecture et de publication en ligne
27	25	2	0	01/04/2026	08/04/2026

DELIBERATION N°2026-31

Présents : Stéphane TUYERES, Saïd IDRISSI, Yasmina BOULEFAA, Bernard LESTRADE, Aurélie DELMAS, Yves CALTE, Annick RASPIDE, Joseph DE FRAGUIER, Catherine VAUTHERIN, Rémi LAMOUROUX, Anne-Marie GIGANTE, Patricia DASSEUX, Nordin SEHILI, Christelle LAURENT, Michael CHANDELIER, Violaine FISSON-BLACKWELL, Bastien VALENTE, Pierre YVINEC, Elodie BOTTI, Mathilda PEYRONIE, Véronique PEREZ, Jean-Marc RASPIDE, Nadège JALLAIS, Christophe DEHOUCK, Carole FIRMIN.

Absents excusés ayant donné pouvoir :
David GUERON a donné pouvoir à Joseph DE FRAGUIER,
Jean-David LIARTE a donné pouvoir à Jean-Marc RASPIDE.

Absents :
Néant.

Mathilda PEYRONIE a été désigné comme secrétaire de séance.

Objet : Majoration des indemnités des élus

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Il est exposé à l'assemblée qu'en application des articles L. 2123-22 et R. 2123-23 du Code général des collectivités territoriales, certaines communes peuvent voter des majorations d'indemnités de fonction par rapport à celles votées par le Conseil Municipal, dans les limites fixées par les articles L. 2123-23, L. 2123-24, 1 et L. 2123-24-1, 1 et III du même code.

Ainsi, en tant que siège du bureau centralisateur du canton, la commune de Verdun-sur-Garonne figure au rang des communes habilitées à voter de telles majorations, dans la limite de 15 %.

Peuvent bénéficier le cas échéant de ces majorations, les maires et adjoints ainsi que les conseillers municipaux titulaires d'une délégation de fonction des communes de moins de 100 000 habitants.

En conséquence, il est proposé à l'assemblée d'adopter la majoration d'indemnités de fonction

AR Prefecture
082-218201903-20260407-2026_31-DE
Reçu le 08/04/2026
Publié le 08/04/2026

légale autorisée, à hauteur de 15 %, pour les fonctions de Maire et d'Adjoint.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2123-20 à L. 2123-24-1 et R. 2123-23,
Vu la délibération du Conseil Municipal n°2026-30 du 07 avril 2026 relative à la détermination des indemnités de fonction des élus,
Vu le tableau récapitulant l'ensemble des indemnités - notamment majorées - allouées aux membres du Conseil Municipal, ci-annexé,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

Le Conseil Municipal à 21 voix Pour et 6 Abstentions (Jean-Marc RASPIDE, Nadège JALLAIS, Christophe DE-HOUCK, Véronique PEREZ, Jean-David LIARTE, Carole FIRMIN) :

*** DÉCIDE** d'adopter la majoration d'indemnités de fonction légale autorisée, à hauteur de 15 %, pour le Maire et les Adjoints ;
* **DIT** que les sommes induites sont et, le cas échéant, seront inscrites au budget de la commune ;
* **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous actes aux effets ci-dessus.

NOM Prénom	FONCTION	Taux en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique	IB au 07 /04/2026	Montant brut	Montant brut éventuellement majoré*	Indemnités CCGSTG non connues à ce jour	Autres indemnités	Total brut
TUYERES Stéphane	Maire	44,00%	4110,52	1 808,63 €	2 079,92 €	0	0	2 079,92 €
IDRISSI Saïd	1er adjoint	21,00%	4110,52	863,21 €	992,69 €	0	0	992,69 €
BOULEFAA Yasmina	2ème adjointe	21,00%	4110,52	863,21 €	992,69 €	0	0	992,69 €
LESTRADE Bernard	3ème adjoint	21,00%	4110,52	863,21 €	992,69 €	0	0	992,69 €
DELMAS Aurélie	4ème adjointe	21,00%	4110,52	863,21 €	992,69 €	0	0	992,69 €
CALTE Yves	5ème adjoint	16,00%	4110,52	657,68 €	756,34 €	0	0	756,34 €
RASPIDE Annick	6ème adjointe	16,00%	4110,52	657,68 €	756,34 €	0	0	756,34 €
DE FRAGUIER Joseph	7ème adjoint	16,00%	4110,52	657,68 €	756,34 €	0	0	756,34 €
FISSON-BLACKWELL Violaine	Conseillère municipale déléguée	6,00%	4110,52	246,63 €	/	0	0	246,63 €
CHANDELIER Michael	Conseillère municipale délégué	6,00%	4110,52	246,63 €	/	0	0	246,63 €
BOTTI Elodie	Conseillère municipale déléguée	6,00%	4110,52	246,63 €	/	0	0	246,63 €
VALENTE Bastien	Conseillère municipale délégué	6,00%	4110,52	246,63 €	/	0	0	246,63 €
LAMOUROUX Rémi	Conseillère municipale délégué	6,00%	4110,52	246,63 €	/	0	0	246,63 €
GUERON David	Conseillère municipale délégué	6,00%	4110,52	246,63 €	/	0	0	246,63 €
YVINEC Pierre	Conseillère municipale délégué	6,00%	4110,52	246,63 €	/	0	0	246,63 €

AR Prefecture

082-218201903-20260407-2026_31-DE
Reçu le 08/04/2026
Publié le 08/04/2026

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,
Stéphane TUYERES

Conformément à l'article R. 421-1 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication sur le site internet (panneau d'affichage légal) de la commune et de sa transmission au Préfet du Tarn-et-Garonne.
Ce tribunal peut être saisi par voie postale (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 TOULOUSE Cedex 07) ou par le biais de l'application informatique « Télérecours » accessible depuis le site www.telerecours.fr.

NOM Prénom	FONCTION	Taux en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique	IB au 07 /04/2026	Montant brut	Montant brut éventuellement majoré*	Indemnités CCGSTG non connues à ce jour	Autres indemnités	Total brut
TUYERES Stéphane	Maire	44,00%	4110,52	1 808,63 €	2 079,92 €	0	0	2 079,92 €
IDRISSI Saïd	1er adjoint	21,00%	4110,52	863,21 €	992,69 €	0	0	992,69 €
BOULEFAA Yasmina	2ème adjointe	21,00%	4110,52	863,21 €	992,69 €	0	0	992,69 €
LESTRADE Bernard	3ème adjoint	21,00%	4110,52	863,21 €	992,69 €	0	0	992,69 €
DELMAS Aurélie	4ème adjointe	21,00%	4110,52	863,21 €	992,69 €	0	0	992,69 €
CALTE Yves	5ème adjoint	16,00%	4110,52	657,68 €	756,34 €	0	0	756,34 €
RASPIDE Annick	6ème adjointe	16,00%	4110,52	657,68 €	756,34 €	0	0	756,34 €
DE FRAGUIER Joseph	7ème adjoint	16,00%	4110,52	657,68 €	756,34 €	0	0	756,34 €
FISSON-BLACKWELL Violaine	Conseillère municipale déléguée	6,00%	4110,52	246,63 €		0	0	246,63 €
CHANDELIER Michael	Conseillère municipale délégué	6,00%	4110,52	246,63 €		0	0	246,63 €
BOTTI Elodie	Conseillère municipale déléguée	6,00%	4110,52	246,63 €		0	0	246,63 €
VALENTE Bastien	Conseillère municipale délégué	6,00%	4110,52	246,63 €		0	0	246,63 €
LAMOUROUX Rémi	Conseillère municipale délégué	6,00%	4110,52	246,63 €		0	0	246,63 €
GUERON David	Conseillère municipale délégué	6,00%	4110,52	246,63 €		0	0	246,63 €
YVINEC Pierre	Conseillère municipale délégué	6,00%	4110,52	246,63 €		0	0	246,63 €